



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 107229

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'amélioration de la radioprotection des patients et du personnel médical. Dans son récent rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection en France en 2010, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'usage médical du nucléaire. L'amélioration de la sécurité des soins se confirme grâce au renforcement, dans le cadre du plan cancer II, des effectifs de personnes spécialisées en radiophysique médicale (PSRPM) et à la mise en oeuvre de procédures de contrôle plus efficaces. Toutefois, la radiologie interventionnelle, c'est-à-dire la radiologie qui permet au médecin de guider son geste, notamment dans les domaines de la cardiologie, de la neurologie ou de la chirurgie reste un sujet de préoccupation pour l'ASN. Des doses élevées peuvent en effet être délivrées aux patients et la radioprotection du personnel n'est pas toujours correctement assurée, notamment lorsque les actes sont réalisés au bloc opératoire. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer la radioprotection des patients et du personnel médical.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107229

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4417

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)